



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.493**

**OBJET** : ÉCOLE D'AVIGNON - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE ET DE L'ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION POUR L'ANNÉE 2010

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Helliot BRAMI, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Michèle JONES

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.05

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction Des Musées &  
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 17/05/10

-----

**RAPPORTEUR :** Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique :** VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET :** ÉCOLE D'AVIGNON - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE ET DE L'ADHÉSION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION POUR L'ANNÉE 2010 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de ses missions de conseil auprès des habitants du Secteur Sauvegardé, l'Atelier du Patrimoine fait régulièrement appel à l'Ecole d'Avignon. Cet organisme dont l'objet est de définir et de conduire une politique de formation à l'intention des professionnels de la restauration et de la réhabilitation du patrimoine bâti, dispose en effet d'un savoir faire largement reconnu, notamment dans le domaine des techniques de ravalement des façades.

L'Ecole d'Avignon assiste le technicien de l'Atelier du Patrimoine dans sa mission permanente de diagnostic et de suivi des chantiers de rénovation des façades en Secteur Sauvegardé. Il est à noter que cette intervention entre dans le cadre d'une convention Ecole d'Avignon/Conseil Régional PACA, aux termes de laquelle 75 % du financement est assuré par la région PACA.

Cet organisme constitué en association de type loi 1901, dont le président de droit est le Président du Conseil Régional, a modifié ses statuts en 1995 afin d'ouvrir aux collectivités bénéficiaires de prestations de service, la possibilité d'intervenir, en tant que membre associé, dans la gestion de l'Ecole.

La ville d'Aix-en-Provence avait décidé son adhésion par délibération n° 95-05345 du Conseil Municipal en date du 20 avril 1995.

Il convient de se prononcer sur le renouvellement de cette adhésion, étant précisé que la cotisation annuelle est fixée à 2.200 euros pour l'année 2010.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues de bien vouloir:

- **DECIDER** de renouveler l'adhésion de la ville d'Aix-en-Provence à l'association de l'Ecole d'Avignon ;
- **DIRE** que le montant de la cotisation pour l'année 2010, soit 2.200 euros (*deux mille deux cent euros*), sera imputé au chapitre budgétaire 92324-6281-1705, qui présente les disponibilités suffisantes.

**2010.493 - ÉCOLE D'AVIGNON - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE ET DE L'ADHÉSION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION POUR L'ANNÉE 2010**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 48</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 54</b>
<b>Pour</b>	<b>: 54</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**